

PATRIMONIAL.FR

Mon Guide de Souscription

Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr
25, Avenue Pierre 1^{er} De Serbie
75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **contact@patrimonial.fr**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°1

Dossier d'investissement : Comment souscrire ?

I. Votre bulletin de souscription

I. Identité des souscripteurs (page 1/6)

Renseigner les informations relatives

Au signataire uniquement, dans les cas suivants :

- personne seule, divorcée, veuve
- couple marié ou pacsé en séparations de biens
- couple marié ou pacsé sous le régime de la communauté et procédant au paiement via un compte joint "Monsieur **ou** Madame" ou un compte personnel

Au signataire et son conjoint, dans le cas suivant :

- couple marié ou pacsé sous le régime de la communauté procédant au paiement via un compte joint "Monsieur **et** Madame"

VI. Souscription (page 4/6)

Souscription

- Indiquer le nombre de parts souscrites ;
- Indiquer le montant de la souscription dans le fonds - hors droits d'entrée.

Droits d'entrée

- Indiquer le montant correspondant aux droits d'entrée prélevés lors de la souscription.

Souscription totale

- Indiquer le montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée ;
- Cocher le mode de règlement souhaité.

VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (page 5/6)

Indiquer en chiffres et en toute lettre :

- le montant correspondant à l'intégralité de la souscription, y compris les droits d'entrée ;
- le montant correspondant aux droits d'entrée.

X. Signature du bulletin d'engagement de souscription (page 6/6)

Cocher la case, puis le(s) souscripteur(s) doit (doivent) dater, signer et porter la mention manuscrite indiquée dans l'encadré.

II. Votre règlement

En fonction du mode de règlement souhaité

- soit émettre un **chèque** tiré sur un compte à votre nom correspondant au montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée, daté et signé, émis à l'ordre de **FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°1**
- soit procéder au **virement** du montant total de la souscription, y compris les droits d'entrée, sur le compte du **FIP OUTRE-MER INTER INVEST N°1** dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1212 9875 073	DISFFRPPXXX

III. Liste des documents constituant votre dossier

- Bulletin de souscription dûment complété et signé (*exemplaire destiné à la société de gestion*)
- Règlement :
 - Chèque ou
 - Copie de l'ordre de virement sur le compte bancaire du Fonds
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du souscripteur (*carte nationale d'identité recto verso ou passeport*)
- En cas de co-souscription, copie d'une pièce d'identité en cours de validité du conjoint (*carte nationale d'identité recto verso ou passeport*)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...*)

IV. Envoi du dossier complet

Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75016 Paris - France

[À RETOURNER - Exemple société de gestion](#)

Bulletin de souscription

I. Identité des souscripteurs

Signataire

M. Mme Mlle

Nom (Nom jeune fille) _____

Prénom _____

Né(e) le _____

À _____ CP _____

Nationalité (pays) _____

Situation matrimoniale _____

Régime matrimonial Séparation de biens Communauté

Téléphone _____

Email _____

Citoyen américain Oui Non

Personne politiquement exposée Oui Non

Conjoint

M. Mme Mlle

Nom (Nom jeune fille) _____

Prénom _____

Né(e) le _____

À _____ CP _____

Nationalité (pays) _____

Téléphone _____

Email _____

Citoyen américain Oui Non

Personne politiquement exposée Oui Non

Résidence fiscale

Adresse fiscale _____

Code postal _____ Ville _____

Joindre obligatoirement :

- une copie de la pièce d'identité en vigueur du souscripteur (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- en cas de co-souscription, une copie de la pièce d'identité en vigueur du conjoint (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, d'électricité, de téléphone...)

II. Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pouvant aller jusqu'à 8 années en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2026, sur décision de la Société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

III. Démarchage

(cocher l'une des deux cases ci-dessous) :

Souscrire des parts du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 (le « **Fonds** ») en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du Code monétaire et financier (CMF).

Avoir été démarché(e) ce jour par

Nom [REDACTED] Prénom [REDACTED]

Adresse professionnelle : [REDACTED]
[REDACTED]

N° d'immatriculation à l'ORIAS : [REDACTED]

(ci-après dénommé le « Démarcheur »)

agissant au nom et pour compte de la société : [REDACTED]

Dans le cas du démarchage¹, je certifie que le Démarcheur :

- m'a proposé la souscription des parts du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 (le « Fonds ») après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- m'a informé(e) des conditions de souscription des parts du Fonds et du prix de souscription des parts ainsi que de l'existence éventuelle de droits d'entrée ;
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds ;
- m'a remis le Règlement, le DICI et la plaquette du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance ;
- m'a précisé d'une part, que de plus amples informations sur le Fonds et la stratégie d'investissement était disponible dans le Règlement (en annexe et disponible sur le site www.interinvestcapital.fr) et d'autre part, que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers qui sont décrits dans le Règlement ;
- m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- m'a informé(e) de l'existence, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce produit, d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document ;
- m'a informé(e) des procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours accessibles et de leurs modalités d'exercice, et en particulier de l'existence, en cas de contestation relative à la présente souscription des parts du Fonds d'une possibilité de recours auprès du service de médiation de l'Autorité des marchés financiers (17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) ;
- m'a informé(e) que la loi applicable au démarchage, à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

¹Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L211-1 du CMF. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

IV. Déclarations préalables à la souscription

Je reconnais souscrire des parts du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon conseiller en investissements financiers. Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je reconnais accepter par avance de recevoir par email toute information et tout document relatif au Fonds. Pour ce faire, j'autorise la Société de gestion à utiliser les adresses email renseignées en page 1 du présent bulletin de souscription.

J'atteste :

- que mon conseiller en investissements financiers s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers ;
- que le Fonds est adapté à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement ;
- avoir conscience que l'actif du Fonds sera investi dans des sociétés qui exercent leurs activités exclusivement dans l'Outre-mer ; avoir
- été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers des caractéristiques propres au Fonds, de sa durée de vie sur 5 années (prenant fin le 31 décembre 2023) prorogeable de trois fois un an (prenant fin au plus tard le 31 décembre 2026), durant laquelle le montant investi est bloqué, du caractère non coté de ses investissements mais aussi des risques de perte de mon capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira ;
- avoir préalablement reçu et pris connaissance du règlement, du document d'information clé pour l'investisseur (" DICI ") et de la note fiscale du Fonds ;
- avoir été informé(e) par mon conseiller en investissements financiers du fait que le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel du Fonds, la dernière composition de l'actif du Fonds sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande ;
- adhérer au Fonds et à son règlement ;
- avoir pris note du fait que la note fiscale du Fonds n'a pas été visée par l'AMF ;
- avoir pris note que la Société de gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale ;
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le règlement du Fonds, le DICI du Fonds et dans le présent bulletin de souscription ;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds ;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) que la Société de gestion fait partie du groupe Inter Invest dont fait également partie Inter Invest SA, une société de financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui intervient dans le montage d'opérations " Girardin " (à savoir le financement d'opérations dans les DOM-COM) ;
- avoir été informé(e) que le Fonds pourra être amené à investir dans une ou plusieurs sociétés qui ont précédemment bénéficié d'un financement " Girardin " de la part d'Inter Invest SA.

V. Déclarations et engagements du souscripteur

Je souhaite bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, résidents fiscaux français, en matière de réduction d'IR et d'exonération d'IR des produits reçus du Fonds et des plus-values éventuelles réalisées lors de la cession des parts du Fonds, prévus respectivement aux articles 199 terdecies-0 A, VI ter A, 163 quinquies B et 150-0 A du Code Général des Impôts.

A cet effet :

- Je déclare ne pas détenir personnellement ou avec mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité (« PACS »), mon concubin notoire soumis à imposition commune, nos ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds, ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, et n'avons pas détenu ce pourcentage de 25 % à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds.
- Je déclare ne pas être résident des Etats-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement le dépositaire du Fonds et la Société de gestion de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à la Société de gestion (ou à tout intermédiaire) toute information requise conformément à la réglementation FATCA que la Société de gestion ou son intermédiaire pourraient me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de gestion effectuera conformément à l'article 28.1 du règlement du Fonds, une déclaration auprès de l'Administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulgués à cette dernière qui partagera ces informations avec le US. Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.
- Je déclare avoir pris connaissance, conformément à l'article 28.2 du règlement du Fonds, que si ma résidence fiscale se trouve ou venait à se trouver hors de France, le Fonds pourra être amené à transmettre à l'Administration fiscale française, pour transmission aux autorités fiscales étrangères concernées, certaines informations me concernant en application de la directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal et des conventions conclues par la France permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales. Je m'engage à prévenir la Société de gestion (ou tout intermédiaire), sous 30 jours, de tout changement de circonstances affectant ou rendant incorrect le statut de ma résidence fiscale et à lui fournir une auto certification de ma résidence fiscale mise à jour dans un délai maximum de 90 jours suivant ce changement de circonstances.
- Je déclare avoir compris que les souscriptions de parts reçues et libérées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 minuit seront effectuées par le souscripteur au titre de la réduction de son IR sur les revenus de 2018.

- Je déclare avoir compris que la réduction d'IR dont je suis susceptible de bénéficier est égale à 38% du montant de ma souscription (nette de droits d'entrée), prise en compte dans la limite annuelle de 12 000 € pour les célibataires, veufs ou divorcés (soit une réduction d'IR d'au plus 4 560 €) et de 24 000 € pour les personnes mariées ou liées par un PACS et soumis à imposition commune (soit une réduction d'IR d'au plus 9 120 €), sous réserve du plafonnement global des niches fiscales (et ce compris celle liée au Fonds) à 10 000 € par an (hors cas particuliers).
- Je déclare être résident fiscal français au titre de l'année 2018 pour bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2018.
- Je déclare être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts du Fonds au regard de ma situation fiscale.

Par ailleurs :

- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art. 199 terdecies 0-A, VI ter A du CGI).
- Je m'engage à conserver mes parts pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts pour bénéficier de l'exonération d'IR (art. 163 quinquies B et 150-0 A III du CGI).
- J'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts, et j'ai conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de cinq (5) ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts.
Je m'engage à être résident fiscal français pour bénéficier des avantages fiscaux mentionnés ci-dessus.
- J'ai conscience qu'en cas de non-respect de mes engagements, je supporterai une reprise de réduction d'impôt ; les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun.

VI. Souscription

Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire [REDACTED] parts du Fonds ayant une valeur nominale de un (1) euro chacune (étant rappelé que le montant de la souscription minimum dans le Fonds – hors droits d'entrée - est de 1 000 euros).

Je verse donc un montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, de [REDACTED] euros

Droits d'entrée

Taux maximal de droits d'entrée : 5 % du montant de la souscription.

Taux de droits d'entrée appliqué : [REDACTED] %

soit un montant de droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription de [REDACTED] €.

Souscription totale

Montant total de ma souscription effectivement versée, y compris les droits d'entrée, de [REDACTED] euros réglé :

par chèque à l'ordre du FIP Outre-mer Inter Invest n°1.

par virement sur le compte du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
FR76 1529 8000 0101 1212 9875 073	DISFFRPPXXX

Pour bénéficier de la réduction d'IR en vigueur à la date de souscription, le souscripteur de parts du Fonds qui dépose sa déclaration d'impôt sur le revenu sous format papier doit joindre à sa déclaration d'IR relative aux revenus perçus en 2018 (sous réserve des futures évolutions liées à la mise en œuvre du prélèvement à la source) :

- un état individuel attestant de la réalité de sa souscription (attestation fiscale IR établi par le dépositaire du Fonds), et
- une copie du présent bulletin de souscription.

L'investisseur qui procède à la télédéclaration de ses revenus (via Internet) devra conserver une copie du bulletin de souscription et l'état individuel qui lui sera adressé afin d'être en mesure de les présenter en cas de demande de l'administration fiscale.

VII. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de [souscriptions + droits d'entrée] : euros ()
Indiquer le montant en chiffres et en toutes lettres

qui comprend un montant de droits d'entrée de : euros ()
Indiquer le montant en chiffres et en toutes lettres

soit un taux de droit d'entrée de %.

Le montant de droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à cinq (5) % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,97 % (TMFAM GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,01 % (TMFAM D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 31 décembre 2026.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximums de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM D)
Droits d'entrée et de sortie	0.560 %	0.560 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4.300 %	1.450 %
Frais de constitution	0.110 %	0.000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.000 %	0.000 %
Frais de gestion indirects	0.000 %	0.000 %
TOTAL	4.97 %	2.01 %

VIII. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales (parts B) qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que 100% du nominal des parts A du Fonds a été remboursé.

IX. Politique de protection des données

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de ce bulletin de souscription concernant les souscripteurs font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable est le Groupe Inter Invest, et dont les finalités sont de traiter votre souscription, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Veillez noter que les réponses aux différentes Sections sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre Souscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre Souscription. Les informations personnelles déclarées seront enregistrées dans un fichier informatisé par Inter Invest et ses affiliés.

La Société de Gestion et les entités de son groupe (le « Groupe Inter Invest ») ne traiteront ou n'utiliseront vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter votre Souscription à des produits financiers proposés par le Groupe Inter Invest, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, assurer l'exécution de nos prestations et respecter les obligations légales, fiscales et réglementaires des entités du Groupe Inter Invest. En complétant et signant le Bulletin de Souscription, vous donnez votre consentement au traitement de vos données conformément aux dispositions ci-dessous.

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos prestations, dans le respect des obligations légales, fiscales et réglementaires, soit 5 ans après l'expiration de la Durée du Fonds.

Cette durée est appliquée, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés des entités du Groupe Inter Invest, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union européenne. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations :

- Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield » ; ou
- Le transfert est encadré, conformément aux exigences du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, par des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement, sous réserve que le Groupe Inter Invest ne soit pas obligé de les conserver pour se conformer à une obligation légale, fiscale ou réglementaire. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits, soit par courrier postal, soit par courriel à l'adresse suivante : rgpd@inter-invest.fr. Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données personnelles par courriel à dpo@iac.fr, ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

X. Signature du bulletin d'engagement de souscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds et du DICI qui m'ont été préalablement remis.

J'ai conscience que la signature du présent bulletin vaut adhésion au règlement du Fonds.

J'ai bien été informé des liens existants entre Inter Invest SA et la Société de gestion, tels qu'indiqués à la fin de la partie IV. " Déclarations préalables à la souscription " du présent bulletin de souscription et plus amplement détaillés à l'article 5.5. du Règlement.

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]
En trois exemplaires.

Signature du souscripteur *

***Faire précéder la signature de la mention manuscrite :**

« Lu et approuvé. Bon pour souscription de [indiquer le nombre de parts] parts à hauteur de [indiquer le montant de souscription des parts] euros (hors droits d'entrée) »

Signature du conjoint *

***Faire précéder la signature de la mention manuscrite :**

« Lu et approuvé. Bon pour souscription de [indiquer le nombre de parts] parts à hauteur de [indiquer le montant de souscription des parts] euros (hors droits d'entrée) »

Fait en trois exemplaires :

- l'original est à adresser à Inter Invest,
- le 2nd est conservé par le souscripteur,
- le 3^{ème} est conservé par le conseiller.

PATRIMONIAL.FR

Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONELLE

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
Civilité	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
Lieu de naissance :	_____ Dept : _____	_____ Dept : _____
Nationalité :	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____
Situation professionnelle	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e) <input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage
Profession : <small>(Retraité, ancienne profession)</small>	_____	_____
Contact		
Téléphone/Portable:	_____ / _____	_____ / _____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	_____
	CP : _____ Ville : _____ Pays : _____	
Situation matrimoniale	<input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Union <input type="radio"/> Veuf(ve)	
Régime matrimonial	<input type="radio"/> Communauté légale <input type="radio"/> Séparation de biens <input type="radio"/> Communauté Universelle <input type="radio"/> Participation aux acquets	
Nombre d'enfant(s)	_____ dont : _____ à charge	

Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€ 25 à 50 000€ 50 à 80 000€ 80 à 100 000€ 100 à 150 000€ Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ? Non Oui, montant : _____€

Etes-vous assujetti à l'ISF ? Non Oui, montant : _____€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non Oui - Si oui quel montant par an ? _____€

VOTRE PATRIMOINE

Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€ Entre 800 et 1 300 000€ Entre 1 300 000 et 2 570 000€ Supérieur à 2 570 000€

Vous êtes :

- Propriétaire Avec emprunt Sans emprunt Locataire

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : €
Immobilier locatif : €
Assurance Vie : €
Liquidités (livret A, ldd...) : €
PEA / Compte titres : €
Autres : €

Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation
 Diversifier mon portefeuille Revenus du capital Autre : _____

Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement Epargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
 Autre (précisez) : _____

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Intencial, Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475 Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Investment Managers, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

Sélection Invest
25 Avenue Pierre 1er De Serbie
75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

M. Mme
Nom : _____
Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur
Nom : _____
Prénom : _____

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.oriass.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

PATRIMONIAL.FR

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : _____

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements pouvant aller jusqu'à 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises

RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M. Mme
 Nom : _____
 Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur
 Nom : _____
 Prénom : _____

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseiller en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

- **Catégorisation AMF & ACPR, vous êtes considéré comme un Investisseur :**

- Non-professionnel
- Professionnel

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous avons étudié votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous avez renseigné dans la fiche de connaissance client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : _____

Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que notre mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

RAPPEL DE VOS OBJECTIFS FISCAUX

Vous souhaitez réduire le montant de vos impôts.

NOS RECOMMANDATIONS

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits il nous semble opportun d'investir dans :
FCPI - FIP - FIP CORSE - FIP DOM - HOLDING.

VOUS RECONNAISSEZ

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, ou notre site internet.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports, prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur)
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine.

À tout moment vous pouvez nous solliciter pour avoir des informations.

Vos situations personnelle ou financière sont amenées à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux. Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

Entre :

Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Co-Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099